

→ LOI PINEL



BREST FACS. Spécial investisseur : Loi Pinel. Programme neuf comprenant **21 LOGEMENTS ÉTUDIANTS**, de type T1 bis, bénéficiant chacun d'une place de stationnement. Tous les logements comportent un espace de vie et une chambre séparés. **À partir de 84.450 €**, honoraires TTC à la charge du vendeur. Réf. 1103TM.



PLOUGASTEL-DAOULAS, centre-ville. Nous vous proposons les trois derniers logements de la résidence «Le Hameau du Bourg». Le programme, aux normes RT 2012, se compose d'une résidence sénior et d'un village avec des petits collectifs comprenant 15 logements indépendants du T3 au T4. Réf. 1491TM. Prix : à partir de 173.900 €.

38, rue du Château BREST - 02 98 00 90 00



www.stephaneplazaimmobilier.com immobilier

20, rue de la Poste PLOUGASTEL-DAOULAS - 02 29 00 00 00

→ EXCLUSIF



LOGONNA-DAOULAS. À 1 km du bourg de Logonna, sur la route du Bendi, coquette **MAISON** des années 80, en excellent état, entièrement mise au goût du jour, 6 pièces dont 4 chambres et 2 salles de bains. Joli terrain paysager de 646 m². DPE : D. Réf. 1461TM. Prix : 220.000 €, honoraires TTC à la charge du vendeur.

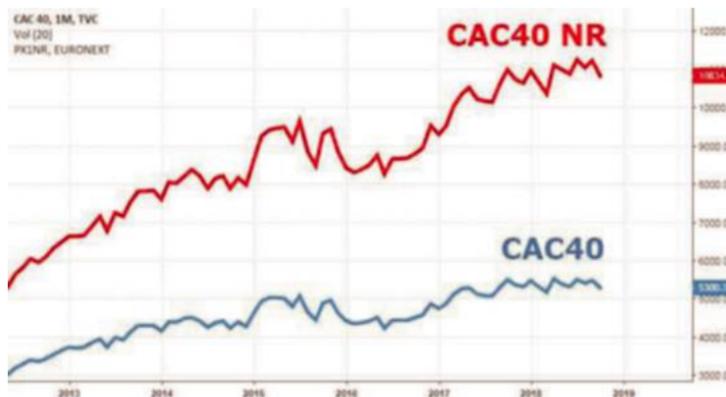
→ EXCLUSIF



PLOUGASTEL-DAOULAS, centre. Proche Super U, belle **MAISON** familiale des années 60 refaite à neuf. Entrée spacieuse, grande pièce de vie lumineuse, cuisine aménagée et équipée. À l'étage, 5 chambres et salle d'eau. Combles aménageables. Garage et sous-sol de 24 m². DPE : E. Réf. 1457MR. Prix : 247.000 €, honoraires TTC à la charge du vendeur.

INFORMEZ-VOUS

Actions : Connaissez-vous le gros défaut de l'indicateur CAC40 ?



Créé le 31 décembre 1987 par la compagnie des agents de changes, le CAC40 (cotation assistée en continu) est depuis l'indicateur de référence de la place boursière parisienne. Son objectif est de refléter la tendance des quarante plus grandes sociétés françaises cotées en bourse.

Malheureusement notre vieil indice Parisien a un gros défaut : il ne comptabilise pas les bénéfices attribués à chaque actionnaire aussi appelés dividendes.

Pour un suivi plus juste du marché action français, il est préférable de suivre le CAC40 Net total Return qui, lui, reflète plus fidèlement le marché action en y intégrant les bénéfices comme nos voisins allemands et leur indice DAX30.

La performance de cet indice est naturellement meilleure et plus fidèle à la réalité du marché action.

Pour exemple, de 2011 à aujourd'hui le CAC40 Net total return a atteint une performance de plus de 100 % !

Le CAC40 Net total return est le compagnon idéal pour comparer les performances des contrats investis en actions françaises et la tendance réelle du marché. Une sous-performance des contrats par rapport à cet indice est peut-être le signe d'une mauvaise gestion, dans ces conditions il ne faut pas hésiter à faire le point avec son conseiller.

Que ce soit sur les contrats d'assurance vie, PEA, compte titres, le marché action reste un investissement de long terme ; Il faut être patient pour bénéficier d'un rendement intéressant.

Cinq ans est la durée d'investissement minimum, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Une rubrique en partenariat avec



Pour plus d'informations nos experts sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Tel : 02.98.43.13.13 - www.oceanicfinance.fr

Une commode relookée



© Ivan Autet



L'idée ici, est d'offrir un nouvel habillage de style contemporain à un vieux meuble tout en profitant de l'élégance de ses lignes et de la qualité de sa fabrication.

Les fournitures

- Brosse
- Lessive
- Papier de verre fin
- Ruban de masquage
- Bâche plastique pour protéger le sol
- Rouleau, ou patte de lapin, pinceau
- Vernis relooking (de V33, ici, coloris noir graphite et blanc)

Étape 1

Lessiver le meuble avec un nettoyant et une brosse. Si le support est verni, le poncer légèrement avec un papier de verre à grain fin, puis dépoussiérer le meuble avec un chiffon.

Étape 2

Poser du ruban adhésif pour protéger les zones à ne pas peindre. Dévisser les poignées des tiroirs. Remuer la peinture avec une baguette.

Étape 3

Appliquer une première couche de

peinture en façade (ici, en blanc). Peindre ensuite le plateau et les côtés du meuble. Croiser les passes pour une meilleure répartition de la peinture. Laisser sécher 4h, puis appliquer la seconde couche de la même manière.

Étape 4

Retirez le ruban de masquage. Lorsque la peinture est bien sèche (24h après), dessiner la forme des triangles avec le ruban de masquage. Ici, le motif est réalisé sur la partie tiroirs, en façade.

Étape 5

Appliquer 2 couches de peinture (ici, noir graphite) pour réaliser le motif. Utiliser un petit rouleau ou un pinceau, selon l'épaisseur des bandes à peindre.

Étape 6

Retirer le ruban de masquage et revisser les poignées des tiroirs.

▼ Création, stylisme Delphine Cot / Bricolo Factory - En partenariat avec DIY Family.fr

CONSEIL PRATIQUE

Littoral et urbanisme. La bande des 100 mètres, qu'est-ce que c'est ?



La « loi littoral », loi d'aménagement et d'urbanisme, adoptée en 1986 a pour objectif d'encadrer l'aménagement du littoral de manière à protéger les espaces remarquables et à les valoriser.

De par ses dispositifs, cette loi offre de nombreux outils permettant de maîtriser l'urbanisation des côtes. C'est notamment le cas avec le principe de la non-constructibilité dans la bande littorale des 100 m calculés à partir de la limite haute du rivage. Au sujet de cette bande, la loi littorale est stricte. Effectivement, « en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations y sont interdites » (Article L121-16 du code de l'urbanisme). L'application de cette interdiction est subordonnée au fait que le projet de

construction ou d'installation d'un équipement, soit situé au sein ou en dehors d'un « espace urbanisé ». Cette notion d'espace urbanisé est capitale. De plus, depuis la jurisprudence nommée « Mme Bazarbachi » de 2008,

le Conseil d'État affirme que dans la bande des 100 m, un projet ne peut être autorisé que s'il se situe au sein d'une agglomération ou d'un village existant (au sens de l'article L121-8 du code de l'urbanisme). Cette solution a conduit à limiter davantage les possibilités d'urbanisation dans cette zone.

Les exceptions

Néanmoins, il existe quatre grandes exceptions à ce principe : les espaces déjà urbanisés. Pour ce faire, le juge prend en considération les espaces voisins et se réfère à un faisceau d'indices (densité de construction, proximité des habitations existantes, desserte des équipements collectifs, etc.). Les constructions ou installations né-

cessaires à des services publics ou des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau (sanitaires publics, poste de secours, ferme aquacole ou conchylicole, atelier de mareyage, etc.). Les ouvrages de raccordement aux réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité des installations marines utilisant les énergies renouvelables.

La possibilité de réaliser certains travaux de faible ampleur (travaux confortatifs), ou de reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de 10 ans (sans changement de destination).

Le saviez-vous ?

En 2014, l'Observatoire des Territoires estimait à 1213 le nombre de communes classées en loi littoral dont 118 dans le département du Finistère.

Une rubrique en partenariat avec Perco Constructions



www.percoconstructions.com - Brest
02 98 37 24 34